

NEXUS

Renseignements et
demande de participation



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



United States
of America

Dans cette publication, toutes les expressions désignant des personnes visent à fois les hommes et les femmes.

The English version of this publication is called *NEXUS - Information and Application Form*.

Programme NEXUS

Le programme NEXUS est conçu pour accélérer le passage à la frontière tant canadienne qu'américaine des voyageurs préautorisés à faible risque.

L'Agence des services frontaliers de Canada (ASFC) et le United States Customs and Border Protection (CBP) collaborent à ce plan conjoint visant à simplifier le passage à la frontière des membres, tout en renforçant la sécurité.

Pour adhérer à ce programme, vous devez :

- présenter une demande et suivre le processus d'inscription;
- remplir les critères d'admissibilité;
- être admissible au Canada et aux États-Unis;
- réussir les évaluations des risques des deux pays.

Avantages du programme

Si votre demande d'adhésion au programme NEXUS est acceptée, vous recevrez une carte d'identité que vous utiliserez pour entrer au Canada ou aux États-Unis par l'un des bureaux participant au programme NEXUS dans les modes aérien, terrestre et maritime.

L'adhésion au programme vous permettra de gagner du temps de la façon suivante :

- passer la frontière plus rapidement à l'un des postes de déclaration automatisés libre-service NEXUS dans les aéroports internationaux désignés;
- suivre un processus rapide et simplifié pour entrer ou rentrer au Canada ou aux États-Unis en utilisant des voies réservées au programme NEXUS dans le mode terrestre;
- faire une déclaration par téléphone à l'un des agents des services frontaliers pour ce qui est du mode maritime.

Admissibilité

Vous pouvez faire une demande d'adhésion au programme NEXUS si vous êtes un citoyen ou un résident permanent du Canada ou des États-Unis, et si vous avez résidé de façon continue dans l'un de ces pays au cours des trois dernières années.

Il se peut que vous ne soyez pas admissible dans les cas suivants :

- vous n'êtes pas admissible aux termes des lois applicables en matière d'immigration tant au Canada qu'aux États-Unis;
- vous avez fourni des renseignements incomplets ou inexacts dans votre demande;
- vous avez été reconnu coupable d'une infraction criminelle, dans un pays quelconque, pour laquelle vous n'avez pas obtenu de réhabilitation (dans le cas de la vérification des antécédents aux États-Unis, vous pourriez faire l'objet d'une interrogation à propos de vos antécédents criminels, y compris les cas d'arrestation et de réhabilitation, ce qui pourrait vous exclure du programme NEXUS);
- vous avez enfreint des dispositions législatives en matière de douanes ou d'immigration;
- vous avez omis de satisfaire à d'autres exigences du programme NEXUS.

Votre demande d'adhésion au programme NEXUS doit être acceptée par les deux pays. Si vous ne remplissez pas les conditions d'adhésion, votre demande sera refusée.

Remarque : Les enfants âgés de moins de 18 ans devront obtenir le consentement d'un parent ou d'un tuteur légal pour adhérer au programme NEXUS. Au moment de l'entrevue, les enfants âgés de moins de 18 ans doivent être accompagnés par au moins

un parent ayant la garde ou un tuteur légal et l'agent de l'ASFC devra obtenir les preuves documentaires de la garde, sans restriction aucune au sujet du territoire de garde. Les documents présentés à l'agent du centre d'inscription NEXUS doivent stipuler que l'adulte est bien le parent ou le tuteur légal.

Demande d'adhésion

Pour participer au programme NEXUS, il suffit de remplir le formulaire de demande d'adhésion ci-joint ou de télécharger un formulaire à partir du site Web réservé au programme NEXUS à l'adresse suivante : www.nexus.gc.ca. Même s'il n'est pas possible de soumettre votre demande par voie électronique, vous pouvez remplir le formulaire en direct, l'imprimer et l'envoyer par la poste, accompagné des droits de traitement. **Chaque candidat doit remplir une demande distincte.**

La participation à ce programme est strictement volontaire. Si vous choisissez de remplir le formulaire, les renseignements fournis seront utilisés pour déterminer votre admissibilité au programme NEXUS. Si vous êtes admissible, vous serez invité à vous présenter dans un centre d'inscription pour mettre la dernière main au processus de traitement. Pour obtenir la liste des centres d'inscription, veuillez consulter le site à l'adresse suivante : www.nexus.gc.ca.

Droits

Les droits de traitement **non remboursables** touchant le programme NEXUS s'élèvent à 80 \$CAN ou 50 \$US par personne. L'adhésion est valide pendant une période de cinq ans. Les enfants âgés de moins de 18 ans peuvent présenter une demande d'adhésion. S'ils sont admissibles, l'adhésion au programme est sans frais.

Documents obligatoires

Vous devez fournir une photocopie d'une preuve acceptable de votre citoyenneté et de votre admissibilité, et un second document faisant foi de votre lieu actuel de résidence.

N'envoyer que des photocopies. N'envoyez pas de documents originaux avec votre formulaire de demande, car ils ne vous seront pas retournés. Vous devrez présenter l'original des documents lors de votre entrevue au centre d'inscription.

Pour obtenir la liste à jour de tous les centres d'inscription, veuillez consulter le site à l'adresse suivante www.nexus.gc.ca ou composer le 1-866-NEXUS 26 (1-866-639-8726).

Voici la liste des documents que nous acceptons comme preuve de citoyenneté, d'admissibilité et de résidence permanente pour le Canada ou les États-Unis :

Preuve acceptable de citoyenneté, d'admissibilité et de résidence

Canada

- passeport valide
- certificat de naissance et une pièce d'identité avec photo
- certificat (avec photo) ou une carte de citoyenneté canadienne
- *Certificat de statut d'Indien*
- permis de travail/d'études

États-Unis

- passeport valide
- certificat de naissance et une pièce d'identité avec photo
- certificat de citoyenneté américaine
- certificat de naturalisation
- carte de passage de la frontière
- permis de travail/d'études

Preuve acceptable de résidence

Canada

- carte valide de résident permanent
- fiche relative au droit d'établissement

États-Unis

- carte valide de résident permanent

Les parents qui n'ont pas la garde des enfants ou les tuteurs légaux doivent joindre une copie des documents à l'appui, notamment une ordonnance d'un tribunal ou une lettre d'autorisation, si la demande vise un enfant âgé de moins de 18 ans qui voyagera avec l'adulte en question.

Où transmettre la demande

Les adresses sont indiquées dans le formulaire de demande.

Pénalités applicables en cas de communication de renseignements erronés

Si votre demande d'adhésion au programme NEXUS renferme des renseignements inexacts, imprécis et incomplets, il se pourrait que votre demande d'adhésion soit refusée. La législation prévoit des peines sévères si vous falsifiez des documents, si vous cachez des faits importants ou si vous utilisez un faux document pour produire votre demande d'adhésion en toute connaissance de cause et de façon délibérée. Une fausse déclaration peut également entraîner le refus de toute autre demande que vous pourriez présenter pour obtenir des avantages aux termes de lois américaines en matière d'immigration.

Processus de traitement de la demande

Les agents de l'ASFC et du CBP vérifieront les renseignements que votre demande renferme afin de s'assurer que vous satisfaites les exigences de la législation en matière de douanes et d'immigration. Les bases de données de renseignements criminels seront aussi consultées.

Si vous remplissez les critères d'adhésion et si votre demande est approuvée, vous recevrez une lettre vous invitant à vous rendre dans un centre d'inscription pour mettre la dernière main au processus d'inscription.

Si vous ne remplissez pas les critères d'adhésion, vous en serez avisé par écrit.

Entrevue

Lorsque vous vous présenterez dans un centre d'inscription, vos renseignements seront examinés en profondeur et vous rencontrerez un agent pour une entrevue complète. L'agent :

- examinera les renseignements fournis dans votre formulaire de demande pour s'assurer qu'ils sont toujours valides;
- vérifiera votre identité et examinera l'original des documents comme la preuve de citoyenneté ou de résidence, les permis de travail et les visas;
- mettra la dernière main aux exigences d'admissibilité;
- prendra vos empreintes digitales.

Si vous êtes autorisé à participer au programme NEXUS, l'agent :

- vous expliquera les modalités du programme NEXUS;
- prendra une photographie numérique de vos iris, laquelle sera utilisée au post de déclaration NEXUS pour confirmer votre identité chaque fois que vous entrerez par voie aérienne au Canada ou aux États-Unis;

- prendra une photographie numérique de votre visage et émettra votre carte de membre;
- vous expliquera le processus des cartes de *Déclaration du voyageur* (pour les Canadiens seulement);
- vous montrera comment utiliser les postes de déclaration automatisés libre-service NEXUS, pour ce qui est du mode aérien, et vous expliquera comment passer la frontière, pour ce qui est des modes terrestre et maritime.

Pour obtenir davantage de renseignements

Pour obtenir davantage de renseignements au sujet du programme NEXUS, veuillez composer le numéro sans frais 1-866-NEXUS 26 (1-866-639-8726) ou consulter le site Web à l'adresse suivante : www.nexus.gc.ca.

Remarques

Pensez à recycler!



Imprimé au Canada